

Vos finances et vous :

Un guide pour les aînés séropositifs



Vos finances et vous :

Un guide pour les aînés séropositifs

Les défis financiers sont courants et peuvent sembler embrouillant, surtout lorsqu'il s'agit de naviguer les programmes de soutien au revenu, la transitions à la retraite ou de gérer des ressources limitées. Vous n'êtes pas seul, et de l'aide est disponible.

Ce document a été produit à la suite d'échanges avec des personnes séropositives dans le cadre de l'étude [PANACHE Ontario](#) et avec des organisations communautaires de lutte contre le VIH dans le cadre du projet Autonomisation financière pour vieillir en bonne santé avec le VIH. Le tout vise à vous faire comprendre et connaître :

- Les enjeux et besoins financiers des aînés séropositifs en Ontario
- Les renseignements, ressources, services et aides pouvant favoriser davantage l'autonomie financière

Si vous êtes à l'aise en ligne, vous y trouverez des programmes et des ressources utiles. En cas de besoin d'aide pour dénicher l'information, veuillez communiquer avec une personne de confiance au sein d'une organisation qui lutte contre le VIH ou d'un groupe communautaire.

Pour vous permettre de trouver de l'information financière fiable, ce document est divisé en sections autour des thèmes suivants :

Réaliser des transitions financières



Information financière accessible



Revenus, prestations et emploi



Votre bien-être face à vos enjeux financiers



Table des matières

Cliquez sur n'importe quelle section dans la table des matières pour trouver un sujet spécifique dans le document.

Réaliser des transitions financières	4
Comment puis-je planifier ma retraite?	4
Qu'est-ce que la Sécurité de la vieillesse?	6
Que devrais-je savoir au sujet du Supplément de revenu garanti (SRG)?	7
Quand devrais-je demander une prestation du Régime de pensions du Canada (RPC)?	9
Information financière accessible	10
Existe-t-il de l'information financière destinée spécifiquement aux aînés en Ontario?	10
Que faire si je ne trouve aucune ressource adaptée à ma situation financière?	11
Revenus, prestations et emploi	12
Que faire si j'éprouve des difficultés à présenter une demande au programme L'Ontario au travail (OT) ou au Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH)?	12
Que faire si je dois arrêter de travailler en raison de mes ennuis de santé?	14
De quoi dois-je tenir compte si j'envisage un retour au travail?	16
Quelle est l'aide disponible si je souhaite retourner à l'école?	17
Puis-je recevoir de l'aide dans la préparation de ma déclaration de revenus?	18
Votre bien-être face aux enjeux financiers	19
Que dois-je faire si ma santé mentale est affectée par des soucis financiers?	19
Mes revenus me permettent difficilement de manger des repas équilibrés. Comment puis-je mieux y parvenir?	20
Quelle est l'aide offerte si j'ai besoin de soins dentaires?	21
Que puis-je faire si je suis incapable d'acquitter le coût de mes médicaments?	22
Ressources financières locales	24

Réaliser des transitions financières

Comment puis-je planifier ma retraite?

Si vous avez travaillé, de manière régulière ou quand votre santé le permettait, il est nécessaire que vous envisagiez vos options en vue de la retraite. Il n'est jamais trop tôt pour commencer à penser à vos revenus potentiels lorsque vous ne travaillerez plus.

Il est important de discuter des possibilités de revenus avec un professionnel de la finance. Parmi elles, citons :

- Le Régime de pensions du Canada (RPC) pour les gens ayant travaillé au Canada (sauf au Québec)
- La Sécurité de la vieillesse (SV) pour les gens détenant la citoyenneté canadienne ou les résidents reçus âgés de plus de 64 ans
- Le Supplément de revenu garanti (SRG) pour les gens avec la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent, gagnant moins qu'un certain montant chaque année
- Régime de revenu annuel garanti (RRAG) de l'Ontario
- Une pension de travail
- Des fonds personnels accumulés dans un régime enregistré d'épargne-retraite (REER)
- Des fonds personnels accumulés dans un compte d'épargne libre d'impôt (CELI)



Consultez la liste de ressources ci-dessous afin d'en savoir davantage, puis recherchez un professionnel de la finance de votre région qui vous aidera dans votre parcours de retraite.

Apprendre et planifier pour votre retraite (gouvernement du Canada)

Procure un outil de planification avec des liens vers des ressources gouvernementales pouvant vous aider à planifier votre avenir financier.

Groupe visé : Résidents du Canada

CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER À CETTE RESSOURCE EN LIGNE



Pensions et retraite (gouvernement du Canada)

Offre des conseils sur les pensions et la planification de la retraite, dont des renseignements sur les régimes de retraite publics et enregistrés, et les stratégies d'épargne-retraite, en plus de présenter des outils de planification du revenu comme la Calculatrice du revenu de retraite.

Groupe visé : Résidents du Canada et aînés

CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER À CETTE RESSOURCE EN LIGNE



Ateliers de littératie financière pour les personnes âgées (Fondation canadienne d'éducation économique – FCEE)

Présente une série d'ateliers virtuels gratuits offerts par la FCEE et IG Gestion de patrimoine afin d'aider les aînés à mieux comprendre les principaux sujets financiers. Les ateliers portent sur la budgétisation, la planification de la retraite, l'épargne-retraite, la gestion des changements de vie, la planification successorale, etc.

Groupe visé : Aînés de partout au Canada

CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER À CETTE RESSOURCE EN LIGNE



Qu'est-ce que la Sécurité de la vieillesse?

La Sécurité de vieillesse (SV) est une prestation financière offerte par le gouvernement du Canada aux :

- Citoyens canadiens
- Résidents permanents canadiens
- Adultes vivant au Canada depuis au moins 10 ans

Son avantage est de fournir aux aînés une source de revenus stable même s'ils n'ont jamais travaillé au Canada ou s'ils continuent de travailler.

Il existe un protocole de demande afin d'en bénéficier. Le gouvernement du Canada vous transmettra une lettre peu après vos 64 ans dans le but de vous informer que le moment pour présenter une demande s'approche. Si vous ne l'avez pas reçue et que vous croyez être admissible, [contactez les responsables du programme de la Sécurité de la vieillesse](#).

Après ses 64 ans, toute personne admissible peut choisir le moment auquel elle désire bénéficier de la prestation.

Sécurité de la vieillesse (gouvernement du Canada)

Explique l'admissibilité, l'inscription automatique, la manière de présenter une demande au besoin et ce à quoi il faut s'attendre en recevant des prestations de la SV.

Groupe visé : Résidents canadiens ou les résidents légaux du Canada, de 65 ans et plus

CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER À CETTE RESSOURCE EN LIGNE



Boîte à outils du programme de la Sécurité de la vieillesse (Service Canada)

Présente le programme de la Sécurité de la vieillesse du Canada et ses prestations, dont la pension de la Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti, l'Allocation et l'Allocation au survivant. Présente aussi les conditions d'admissibilité à ces prestations et les démarches pour en effectuer une demande. Des grilles d'admissibilité incluses permettent de déterminer les prestations auxquelles les gens peuvent être admissibles.

Groupe visé : Résidents canadiens ou les résidents légaux du Canada, de 65 ans et plus

CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER À CETTE RESSOURCE EN LIGNE



Que devrais-je savoir au sujet du Supplément de revenu garanti (SRG)?

Le SRG est une prestation financière mensuelle distribuée aux Canadiens et aux résidents permanents à faible revenu. Son montant varie selon leur statut matrimonial (en couple ou célibataires). L'objectif est d'aider à améliorer le niveau de vie des aînés à faible revenu.

Pour y être admissible, il faut avoir au moins 64 ans et avoir gagné moins d'un certain montant l'année précédente. Il est possible de présenter une demande par un formulaire de papier ou de recourir au portail [Mon Dossier](#) du gouvernement du Canada.

Supplément de revenu garanti (gouvernement du Canada)

Explique les critères d'admissibilité, le montant des paiements, le moment et la manière de présenter une demande, de même que ce à quoi il faut s'attendre en recevant les prestations du Supplément de revenu garanti.

Groupe visé : Les résidents canadiens de 65 ans et plus qui reçoivent la pension de la Sécurité de la vieillesse

CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER À CETTE RESSOURCE EN LIGNE



Palements du Régime de revenu annuel garanti de l'Ontario pour les personnes âgées (gouvernement de l'Ontario)

Cette ressource fournit de l'information sur le paiements du régime de revenu annuel garanti de l'Ontario, dont des renseignements sur les montants des paiements, les critères d'admissibilité et l'horaires des paiements pour les aînés.

Groupe visé : Résidents canadiens depuis au moins 10 ans, âgés d'au moins 65 ans et ayant vécu en Ontario au cours des 12 derniers mois ou pour un total de 20 ans depuis l'âge de 18 ans.

CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER À CETTE RESSOURCE EN LIGNE



Taux des prestations du Régime de revenu annuel garanti de l'Ontario (ministère des Finances de l'Ontario)

Présente les actuels taux de prestations et les critères d'admissibilité au Régime de revenu annuel garanti (RRG) de l'Ontario. Cette allocation mensuelle non imposable complète les prestations fédérales de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti pour les aînés à faible revenu. On y précise les montants maximaux des prestations en fonction du revenu et du statut matrimonial, en plus d'inclure des données par groupe d'âge et par période de prestations.

Groupe visé : Résidents canadiens depuis au moins 10 ans, âgés d'au moins 65 ans et ayant vécu en Ontario au cours des 12 derniers mois ou pour un total de 20 ans depuis l'âge de 18 ans.

CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER À CETTE RESSOURCE EN LIGNE



Quand devrais-je demander une prestation du Régime de pensions du Canada (RPC)?

Si vous avez travaillé au Canada et avez cotisé au RPC, vous serez admissible à la prestation du RPC à votre retraite. Son montant augmentera chaque année où vous attendrez de présenter votre demande entre votre 60^e et votre 70^e anniversaire.

Si vous avez travaillé au Québec, il y existe un programme de retraite distinct, soit le Régime des rentes du Québec, auquel vous pourriez être admissible.

Certains experts recommandent d'effectuer une demande au moment où vous atteindrez 65 ans. Si vous prenez votre retraite avant, vous devrez peut-être trouver d'autres sources de revenus afin de couvrir vos dépenses durant votre retraite.

Pensions de retraite du Régime de pensions du Canada (gouvernement du Canada)

Explique quand et comment commencer à recevoir la pension de retraite du Régime de pensions du Canada. Explique aussi comment l'âge et la situation personnelle influent sur le montant des versements mensuels, en plus d'offrir d'informer sur les versements rétroactifs et de fournir des outils, dont un questionnaire et une vidéo, pour aider à la prise de décisions.

Groupe visé : Personnes âgées d'au moins 60 ans ayant contribué au moins une fois envers le Régime de pensions du Canada

CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER À CETTE RESSOURCE EN LIGNE



Information financière accessible

Existe-t-il de l'information financière destinée spécifiquement aux aînés en Ontario?

Dans la majorité des cas, les adultes ontariens peuvent accéder à de l'information sur la gestion financière. Si vous cherchez des renseignements propres aux aînés, vous trouverez ci-dessous plusieurs ressources en ligne.

Ateliers de littératie financière pour les personnes âgées (Fondation canadienne d'éducation économique)

Présente la série d'ateliers virtuels gratuits offerts par la Fondation canadienne d'éducation économique et IG Gestion de patrimoine afin d'aider les aînés à mieux comprendre les principaux sujets financiers. Ils portent sur la budgétisation, la planification de la retraite, l'épargne-retraite, la gestion des changements de vie, la planification successorale, etc.

Groupe visé : Les personnes âgées à travers le Canada

CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER À CETTE RESSOURCE EN LIGNE



Que faire si je ne trouve aucune ressource adaptée à ma situation financière?

Il peut s'avérer complexe de trouver une ressource adaptée à votre situation. Contactez votre association locale de lutte contre le VIH si vous avez besoin d'aide sur la démarche à suivre. Parler à quelqu'un pourrait vous aider à partager vos questions et frustrations, puis vous faire voir que vous n'êtes pas seul.

Si vous avez testé sans succès diverses ressources, persévérez. Il est parfois aussi important de trouver la bonne personne qui vous accompagnera que de trouver le service adapté à vos besoins.

[Contactez 211 en ligne](#) ou par téléphone afin d'en savoir davantage sur les ressources communautaires locales.

Répertoire de renseignements sur le VIH et l'hépatite C (CATIE)

Procure un répertoire aux gens à la recherche de services de santé liés au VIH, à l'hépatite C, à la santé sexuelle ou à la consommation de substances au Canada, de même que des ressources additionnelles afin qu'ils soient soutenus dans leur parcours vers la santé et le bien-être.

Groupe visé : Personnes recherchant des ressources sur le VIH et l'hépatite C au Canada

CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER À CETTE RESSOURCE EN LIGNE



Autonomisation financière (Prosper Canada)

Cette ressource est une brochure en ligne qui explique en détail ce qu'est l'autonomisation financière, les arguments en faveur de cette autonomisation, les interventions efficaces et bien plus encore.

Groupe visé : Résidents canadiens à faible revenu (en anglais)

CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER À CETTE RESSOURCE EN LIGNE



Revenus, prestations et emploi

Que faire si j'éprouve des difficultés à présenter une demande au programme L'Ontario au travail (OT) ou au Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH)?

Si vous avez besoin d'aide pour présenter une demande au programme OT ou au POSPH, tentez d'obtenir un rendez-vous avec votre bureau local du programme OT ou du POSPH. Vous pouvez aussi composer gratuitement le 1-888-999-1142.

Pour toute forme d'assistance supplémentaire, consultez les ressources présentées ci-dessous afin d'en savoir plus.

L'Ontario au travail (ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires)

Fournit de l'information sur l'aide financière, les prestations et l'assistance à l'emploi offertes dans le cadre du programme L'Ontario au travail.

Groupe visé : Résidents de l'Ontario âgés de 16 ans ou plus, en besoins financiers et participant à des activités liées à l'emploi

CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER À CETTE RESSOURCE EN LIGNE



Présenter une demande pour le programme L'Ontario au travail ou au Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (Aide sociale de l'Ontario)

Portail en ligne du gouvernement de l'Ontario servant à présenter une demande au programme L'Ontario au travail ou au Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH). Guide les utilisateurs durant tout le processus de demande, en plus de fournir les coordonnées pour recevoir de l'aide.

Groupe visé : Résidents de l'Ontario, personnes handicapées, gens ayant des besoins financiers (nourriture et logement)

CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER À CETTE RESSOURCE EN LIGNE



Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires)

Présente de l'information sur le soutien au revenu, les prestations pour les frais de santé et d'autres mesures d'aide aux personnes handicapées du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) afin de les aider à gérer leurs frais de subsistance et à accéder aux services nécessaires.

Groupe visé : Adultes handicapés (18 ans ou plus) résidents de l'Ontario, avec des besoins financiers

CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER À CETTE RESSOURCE EN LIGNE



Que faire si je dois arrêter de travailler en raison de mes ennuis de santé?

Si vous estimez que votre santé vous empêche de continuer de travailler, plusieurs éléments entreront alors en jeu. Si votre retraite approche, consultez la section [« Réaliser des transitions financières »](#). Si vous êtes encore en âge de travailler, la durée de votre vie professionnelle aura une incidence sur les possibilités s'offrant à vous.

Le programme de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada (RPC-I) prévoit le versement d'une prestation mensuelle d'invalidité aux gens de moins de 65 ans ayant cotisé au RPC-I ces dernières années et ayant travaillé régulièrement (voir les renseignements ci-dessous à propos des exigences précises).

Le montant de la prestation dépend de celui de vos cotisations au RPC-I. Si vous êtes parent d'un enfant de moins de 18 ans à la maison, vous pourriez aussi avoir droit à une prestation pour enfants.

Il est possible de retourner au travail à l'essai après avoir reçu les prestations d'invalidité du RPC-I. Si vous retournez au travail, mais que vous devez arrêter, vous pourrez bénéficier de nouveau de ces prestations d'invalidité.

Si vous n'êtes pas admissible au RPC-I, vous pourriez l'être à une invalidité de courte durée (ICD) ou de longue durée (ILD) par l'entremise de votre employeur. Communiquez avec celui-ci afin de connaître les exigences d'assurances pour l'ICD ou l'ILD.

Si le RPC-I et l'ICD ne conviennent pas, vous pouvez opter pour le programme OT ou le POSPH si vous y êtes admissible.



Prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada (gouvernement du Canada)

Fournit de l'information sur la prestation d'invalidité du Régime de pensions du Canada (RPC), une allocation mensuelle destinée aux gens de moins de 65 ans ayant cotisé au RPC, mais incapables de travailler à cause d'une invalidité grave et prolongée. On y décrit les critères d'admissibilité, le montant des prestations, la procédure de demande et ce qu'il faut savoir en vue du retour au travail.

Groupe visé : Résidents canadiens de moins de 65 ans ayant suffisamment cotisé au RPC, atteints d'une invalidité mentale ou physique les empêchant d'exercer régulièrement tout type de travail substantiellement rémunérateur; ayant une invalidité de longue durée et d'une durée indéterminée, ou susceptible de causer le décès.

CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER À CETTE RESSOURCE EN LIGNE



Prestations de maladie de l'assurance-emploi (AE) (gouvernement du Canada)

Description : Livre de l'information sur les prestations de maladie de l'assurance-emploi (AE), procurant jusqu'à 26 semaines de soutien financier aux gens incapables de travailler pour des raisons médicales. Les demandeurs admissibles peuvent recevoir 55 % de leur rémunération hebdomadaire moyenne assurable jusqu'à concurrence de 695 \$/semaine. De plus, un certificat médical doit confirmer leur incapacité de travailler.

Groupe visé : Personnes ne pouvant pas travailler pour des raisons médicales, dont le revenu de travail hebdomadaire courant a diminué de plus de 40 % pendant au moins une semaine et qui ont accumulé 600 heures de travail assurées au cours des 52 semaines précédant le début de leur demande ou depuis le début de leur dernière demande, selon la période la plus courte.

CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER À CETTE RESSOURCE EN LIGNE



De quoi dois-je tenir compte si j'envisage un retour au travail?

Le retour au travail pourrait varier si vous avez été en congé d'invalidité de courte ou de longue durée, ou s'il s'agit d'un nouvel emploi auprès d'un nouvel employeur.

Revenir au travail après un congé d'invalidité court ou long peut nécessiter du temps et une planification soignée. Médecin, responsable des ressources humaines, représentant syndical (le cas échéant), et, sans doute, ergothérapeute font souvent partie des gens qui participent au processus.

Consultez votre médecin afin d'obtenir un avis sur votre santé et votre capacité à travailler. S'il juge que vous pouvez commencer à planifier votre retour au travail, contactez votre responsable des ressources humaines pour parler des modalités.

Guide canadien sur le retour et le non-retour au travail après une invalidité de longue durée (Resolute)

Fournit de l'information sur la préparation pour un retour au travail. Traite aussi d'un refus de retour, des conséquences d'un échec, des éléments à considérer avant une tentative, des responsabilités de l'employeur, de la compréhension des clauses d'invalidité récurrente, etc.

Groupe visé : Personnes handicapées travaillant au Canada (en anglais)

CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER À CETTE RESSOURCE EN LIGNE



Retour au travail (Manuvie)

Guide pour les employés préparant un retour au travail après une absence médicale. On y explique que cette étape fait partie intégrante du processus de rétablissement et n'en signifie pas la fin. On y présente les phases d'une transition douce, puis on rappelle la nécessité d'un traitement et d'un soutien continus. Des stratégies sont aussi suggérées pour aider à gérer les difficultés, les aménagements et les communications avec les employeurs et collègues.

Groupe visé : Gens handicapés

CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER À CETTE RESSOURCE EN LIGNE



Quelle est l'aide disponible si je souhaite retourner à l'école?

Si vous désirez suivre une formation complémentaire afin d'exercer un autre type d'emploi en Ontario, vous pourriez être admissible au programme Meilleurs Emplois Ontario.

Pour y présenter une demande, vous devez :

- Ne pas travailler depuis plus de six mois ou occuper un emploi temporaire seulement pour subvenir à vos besoins
- Faire partie d'un ménage à faible revenu

Meilleurs Emplois Ontario offre de l'aide financière pour :

- Une formation menant à des emplois recherchés
- Couvrir vos dépenses pendant votre formation

Vous pourriez être admissible à présenter une demande même si vous êtes prestataire d'OT ou du POSPH. Cliquez sur le lien afin d'en savoir plus sur [le programme Meilleurs emplois Ontario](#).



Puis-je recevoir de l'aide dans la préparation de ma déclaration de revenus?

Vous trouverez à plusieurs endroits des ressources pouvant vous aider à produire chaque année votre déclaration de revenus. Vous pouvez notamment vous informer auprès de votre bibliothèque de quartier ou des centres communautaires locaux afin de trouver les ressources fiscales dans votre région.

Impôt sur le revenu des particuliers (Agence de revenu du Canada – ARC)

Fournit de l'information concernant l'impôt sur le revenu des particuliers, entre autres sur les personnes qui doivent produire une déclaration de revenus, la manière de s'y préparer, les dates d'échéance de production et de paiement, la déclaration de revenus et les déductions à demander, de même que la façon de réaliser un paiement ou de vérifier l'état des remboursements.

Groupe visé : Résidents du Canada

CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER À CETTE RESSOURCE EN LIGNE



Faites faire vos impôts à un comptoir d'impôt gratuit (Agence de revenu du Canada – ARC)

Fournit de l'information sur les comptoirs fiscaux gratuits offerts au Canada aux gens à revenu modeste et dont la situation fiscale est simple. Les gens admissibles peuvent faire produire leur déclaration de revenus par des bénévoles, sans rendez-vous, en déposant leurs documents ou sur place, en personne.

Groupe visé : Résidents du Canada

CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER À CETTE RESSOURCE EN LIGNE



Votre bien-être face aux enjeux financiers

Que dois-je faire si ma santé mentale est affectée par des soucis financiers?

Votre santé mentale s'avère importante. Si le stress et les soucis vous empêchent de prendre des décisions ou d'effectuer vos activités quotidiennes, voici quelques ressources en santé mentale que vous pourriez consulter.

Santé mentale – Gestion du stress (Santé Canada)

Explore les causes, effets et risques du stress pour la santé, en plus de proposer des stratégies pratiques pour les affronter ainsi que prévenir et améliorer le bien-être mental général.

Groupe visé : Canadiens vivant du stress en lien avec des événements importants de la vie ou des incidents mineurs du quotidien

CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER À CETTE RESSOURCE EN LIGNE



Le stress (Espace Mieux-Être Canada)

Explore la nature du stress et son impact sur le bien-être. On y suggère aussi des outils pratiques afin de gérer le stress élevé et récurrent, puis on y met l'accent sur la nécessité de prendre soin de soi, la pleine conscience et le soutien à autrui.

Groupe visé : Canadiens souffrant de stress élevé ou récurrent

CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER À CETTE RESSOURCE EN LIGNE



Mes revenus me permettent difficilement de manger des repas équilibrés. Comment puis-je mieux y parvenir?

Votre santé physique et votre santé mentale sont liées, car ce qui affecte l'une touche aussi l'autre.

Si vous recevez l'allocation du programme OT ou du PSOPH et que vous avez des besoins alimentaires particuliers à cause d'un problème de santé, entre autres une perte de poids ou d'autres enjeux attribuables au VIH, vous pourriez être admissible à l'allocation pour régime alimentaire spécial.

Pour que vous puissiez bénéficier de cette prestation, votre médecin devra remplir un formulaire spécial ne nécessitant pas la divulgation de votre statut VIH, mais uniquement de vos problèmes de santé. Il devra aussi indiquer la durée de cet état, soit 6 mois, 12 mois ou une période indéfinie/inconnue.

Fiche d'instructions en vue de la demande d'allocation pour régime alimentaire spécial (ministère de la Santé de l'Ontario)

Comporte des instructions sur la manière de demander une allocation pour un régime alimentaire spécial, de même qu'un exemplaire en ligne du formulaire de demande.

Groupe visé : Personnes bénéficiant de l'allocation du programme OT ou du PSOPH avec un régime spécial imputable à des raisons médicales

CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER À CETTE RESSOURCE EN LIGNE



Quelle est l'aide offerte si j'ai besoin de soins dentaires?

Vous pourriez être admissible au Régime canadien de soins dentaires (RCSD). Voici les conditions d'admissibilité :

- Vous n'avez pas accès à une assurance dentaire
- Vous ou votre partenaire devez avoir produit une déclaration de revenus pour l'année précédente
- Votre revenu familial de l'année précédente était inférieur à 90 000 \$
- Aux fins fiscales, vous êtes résident du Canada

Si vous correspondez aux critères ci-dessus, vous pouvez [présenter une demande du RCSD](#). Vous pourriez être admissible même si vous recevez déjà des prestations dentaires du programme OT ou du PSOPH.



Que puis-je faire si je suis incapable d'acquitter le coût de mes médicaments?

Il existe en Ontario diverses ressources pour aider les gens de moins de 65 et ceux de plus de 65 ans à acquitter le coût de leurs médicaments. Consultez les ressources ci-dessous afin d'en savoir plus sur les services offerts aux personnes de votre âge.

Couverture des médicaments d'ordonnance (ministère de la Santé de l'Ontario)

Explique comment obtenir de l'aide afin de payer des médicaments d'ordonnance en vertu du Programme de médicaments de l'Ontario. On y détaille aussi ce qui est admissible, ce qui est couvert et ne l'est pas, les types de médicaments inclus, etc.

Groupe visé : Résidents de l'Ontario âgés de 65 ans et plus; résidents vivant dans des foyers de soins de longue durée; personnes recevant des prestations du programme Ontario au travail ou du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées; personnes inscrites au Programme de médicaments Trillium.

CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER À CETTE RESSOURCE EN LIGNE



Franchise et quote-part du Programme de médicaments pour les personnes âgées (ministère de la Santé de l'Ontario)

Explique comment les aînés peuvent être dispensés d'acquitter la franchise annuelle du Programme de médicaments de l'Ontario et profiter d'une réduction des frais de quote-part à 2 \$ en effectuant une demande au Programme de quote-part pour les personnes âgées.

Groupe visé : Résidents de l'Ontario âgés de 65 ou plus et à faible revenu

CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER À CETTE RESSOURCE EN LIGNE



Obtenez une aide pour les coûts élevés des médicaments d'ordonnance (ministère de la Santé de l'Ontario)

Présente de l'information sur le Programme de médicaments Trillium, qui aide les Ontariens à acquitter les coûts élevés des médicaments d'ordonnance.

Groupe visé : Résidents de l'Ontario, personnes non admissibles au Programme de médicaments de l'Ontario, gens sans un régime d'assurance qui paie 100 % de leurs médicaments, personnes qui dépensent en médicaments d'ordonnance environ 4 % ou plus de leur revenu familial après impôts

CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER À CETTE RESSOURCE EN LIGNE



Aider les aînés à payer leurs frais de santé (Éducation juridique communautaire de l'Ontario)

Présente les prestations et programmes gouvernementaux offerts aux aînés de l'Ontario afin de les aider avec leurs dépenses liées à leur santé. On y indique aussi où ils peuvent recevoir de l'assistance, dont les services juridiques locaux ou le groupe Advocacy Centre for the Elderly (un centre de défense des droits des aînés).

Groupe visé : Résidents de l'Ontario âgés de 65 ou plus (en anglais)

CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER À CETTE RESSOURCE EN LIGNE



Ressources financières locales

Si vous avez besoin de plus d'information financière, le document suivant vous dirigera vers une organisation locale de lutte contre le VIH ou à un professionnel des ressources communautaires afin de connaître plus d'options.

CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER À CETTE RESSOURCE EN LIGNE



Remerciements

Nous remercions les membres de l'équipe consultative de recherche et tous ceux qui ont partagé leur temps, leurs expériences et leurs points de vue pour participer à cette étude. Ce travail aurait été impossible sans la collaboration et les connaissances de personnes séropositives et de prestataires de services des organismes communautaires de lutte contre le VIH en Ontario.

Remerciements aux bailleurs de fonds

Les renseignements présentés dans ce document ont été élaborés par **Réalise** grâce au financement de la subvention de recherche communautaire Endgame du Réseau ontarien de traitement du VIH (OHTN).



ONTARIO
HIV TREATMENT
NETWORK

réalise

UN MOTEUR
DE CHANGEMENT POUR
LES PERSONNES VIVANT
AVEC LE VIH ET D'AUTRES
INVALIDITÉS ÉPISODIQUES



Pour en savoir plus sur le projet d'autonomisation financière, veuillez contacter : fecoordinator@realizecanada.org ou visitez www.realizecanada.org/fr/.